

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 002-4449/18/BM

■ Demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial pour la construction d'une nouvelle médiathèque sur la commune d'Istres MET 18/7947/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

La médiathèque intercommunale d'Istres ne permet plus de proposer une réponse adéquate aux besoins en terme de services ni pour ses usagers ni dans le cadre de la structuration du réseau de lecture public métropolitain. Elle est en effet sous normée, ce dont conviennent parfaitement les services de l'Etat disposés à s'engager dans ce projet de construction avec les partenaires financiers compétents que sont le Département et la Région.

La maîtrise d'ouvrage est confiée à la Métropole Aix-Marseille-Provence s'agissant d'un équipement à vocation métropolitaine par sa dimension, sa thématique « Territoires numériques » et l'étendue du réseau des Médiathèques Istres-Ouest Provence.

La nouvelle Médiathèque consolidera ainsi le réseau intercommunal des médiathèques le plus vieux de France (40 ans) et permettra à ce dernier de répondre aux nouveaux usages des administrés tout en structurant le réseau de lecture publique métropolitain.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 08 novembre 2018

Les orientations majeures du projet scientifique et culturel s'appuieront sur une transversalité de la proposition culturelle et des savoirs. La nouvelle médiathèque prendra toutes les caractéristiques des bibliothèques/médiathèques dites « Troisième lieu » qui, tout en assumant leur rôle fondamental en matière de lecture publique, sont des équipements où l'innovation est au cœur de l'action culturelle proposée (Fablab, Coworking, Multimédias, etc.).

Ainsi, elle sera un véritable centre de ressources numériques en terme de pratiques comme de préservation pour l'ensemble du bassin de vie mais également dans et pour le réseau métropolitain. Elle jouera un rôle majeur dans la configuration d'un réseau et d'un portail documentaire métropolitain.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du Contrat d'Equilibre Territorial 2018-2020, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 21 000 000 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Direction Régionale des Affaires Culturelles	30,00 %	6 300 000 euros
Conseil Départemental « Aide Exceptionnelle »	40,00 %	8 400 000 euros
Conseil Régional Contrat Régional d'équilibre Territorial	10,00 %	2 100 000 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	20,00 %	4 200 000 euros
TOTAL	100,00 %	21 000 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° URB 019-3293/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant le Contrat Régional d'Equilibre Territorial ;
- La délibération n° CSGE 002/3616/18/CM du Conseil de la Métropole du 15 février 2018 créant l'opération 2018500400 rattachée au programme n° 175151 BP.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 08 novembre 2018

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : construction d'une nouvelle médiathèque sur la commune d'Istres.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du Contrat d'Equilibre Territorial 2018-2020, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget primitif 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, opération 2018500400 – chapitre 4581185009.

La recette correspondante sera constatées au Budget primitif 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, section d'investissement - chapitres 1321-1322–1323.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture et Equipements culturels

Daniel GAGNON